

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 22 novembre 2021 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, Monsieur Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, monsieur Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, et monsieur Jérôme Tardif, directeur des

communications et des dossiers stratégiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 demande de prix - Mandat d'arpentage - Lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach
 - 8.2 ouverture de soumissions - Remplacement de la centrale de distribution électrique (fec) à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
 - 8.3 ouverture de soumissions - Fourniture de matériel, main d'œuvre et outillage nécessaires pour le remplacement des clôtures à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
 - 8.4 ouverture de soumissions - Fourniture de matériel, main-d'œuvre et outillage nécessaires pour la construction clé en main d'un hangar d'aviation à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé - Rejet des soumissions
 - 8.5 contrôle qualitatif des travaux de la piste cyclable à Rivière-au-Renard, de la réfection de l'émissaire du trop-plein du poste de pompage à Rivière-au-Renard et de la réfection des postes de pompage SP-8 et SP-12 à Gaspé
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

- 9.1 Protection contre les incendies**
- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues et d'infrastructures municipales - Défilé de Noël 2021
 - 9.3.2 demande d'aide financière – Fonds du Canada pour les espaces culturels –Initiative rendre les espaces culturels sécuritaires pendant la pandémie de la Covid-19
- 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 ajout de lampe de rue - Quartier # 6
 - 9.4.2 paiement de facture – Fissures Gaspésie Inc.
 - 9.4.3 paiement de facture - Les Excavations Dubé & Cassivi Inc.
- 9.5 Services administratifs**
 - 9.5.1 budget révisé 2021 - Office municipal d'habitation de Gaspé
 - 9.5.2 rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020 de la ville de Gaspé
- 9.6 Services juridiques et greffe**
 - 9.6.1 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1157-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1157-11-03)
- 9.7 Direction générale**
 - 9.7.1 autorisation de signature - Fonds de soutien aux municipalités volet 1 - MRC de La Côte-de-Gaspé - Convention relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de construction d'un chalet des sports - Secteur des placements Gaspé
 - 9.7.2 nomination de représentants de la Ville de Gaspé au sein de divers comités de la Ville
 - 9.7.3 relevé et mise en plan - 51, rue du Banc - Projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes
 - 9.7.4 paiement de facture - Travaux de restauration de fenêtres du Manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon
 - 9.7.5 participation des élus de la Ville de Gaspé à la formation des nouvelles élues et nouveaux élus
 - 9.7.6 autorisation de signature - Avenant au protocole d'entente (dossier FAIR50931) - Mise en place d'une zone innovation

- 9.7.7 grille d'évaluation et de pondération – Appel de propositions - Conception et installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec
- 9.7.8 travaux complémentaires pour mener à bien l'étude géotechnique nécessaire à la conception d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach
- 9.7.9 demandes du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subventions au transport adapté

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 fin de la période d'essai d'une titulaire au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'urbanisme
- 9.8.2 attribution à l'interne du poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier et opérateur à l'aéroport
- 9.8.3 attribution à l'interne du poste annuel d'animatrice aux bibliothèques et à la culture
- 9.8.4 embauche d'une personne salariée temporaire soudeur-monteur

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 décrétant une dépense d'une somme de 909 100 \$ et un emprunt d'une somme de 909 100 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue des Pommiers
- 11.2 décrétant l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet accèslogis Québec pour la zone M-408

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 21-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 21-11-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021, résolutions 21-10-001 à 21-10-029 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

D'abord, un petit mot pour vous remercier pour votre confiance encore renouvelée.

J'entreprends ce 3e mandat avec, d'une part le sentiment du devoir accompli, et d'autre part, l'enthousiasme nécessaire pour relever les défis de demain avec une équipe politique presque complètement renouvelée, à l'issue du verdict populaire du 7 novembre dernier.

Mon plan de match pour les 4 prochaines années demeure de stimuler et poursuivre la gestion de croissance de la Ville, de poursuivre les investissements pour y rehausser la qualité de vie et la rendre plus attractive, de poursuivre le virage vert que nous avons débuté ces dernières années, et de continuer de tout mettre en œuvre pour que Gaspé assume un fort leadership régional et rayonne au Québec, au Canada et à l'international.

Ce plan de match général, au fil des rencontres individuelles et de groupe que nous avons déjà tenues, j'ai compris qu'il plaisait au nouveau conseil et qu'on allait continuer de faire grandir le Grand Gaspé ensemble. Dans les 72 heures suivant l'élection, j'ai d'ailleurs rencontré individuellement les 6 conseillers, en plus d'une rencontre collective la semaine suivante ainsi que l'assermentation. Je n'ai aucune inquiétude que nous formerons une bonne équipe.

Alors, je félicite encore une fois les conseillers, et je remercie encore les conseillers dont les mandats se sont terminés récemment, pour leur généreuse contribution à l'avancement de notre Ville : M. O'Connor pendant 34 ans, Mme Perry pendant 18 ans, Mme Mathurin et M. Cotton pendant 8 ans, et M. Fournier pendant 6 ans.

BILAN DES RENCONTRES

Maintenant, un petit bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé du 4 octobre au 22 novembre inclusivement :

- 2 séances du conseil si j'inclus la dernière du dernier conseil et celle de ce soir;
- 1 rencontre de travail du nouveau conseil et l'assermentation;

- À la MRC :
 - 1 séance de travail;
 - 1 Comité de vitalisation; et
 - 1 séance du conseil des maires;

- Au palier régional :
 - 1 Table des préfets;
 - 1 CA et 1 CE de la Régie des matières résiduelles (RITMRG);
 - 1 CA de la Régie de l'Énergie Gaspésie-les-Îles (RIÉGIM);
 - 1 CA de la Société de chemin de fer de la Gaspésie (SCFG);

- Au niveau national, avec l'UMQ :
 - J'ai parlé à plus de 50 maires au Québec dont les nouveaux maires des grandes villes;
 - 2 Conseil exécutif, 1 bureau de direction et 1 rencontre de l'équipe de direction;
 - J'ai officié à un webinaire avec la Ministre Laforest;
 - J'ai dîné avec le ministre Jean Boulet;
 - J'ai participé à la Commission parlementaire sur le projet de loi 103 en présence de la ministre Lecours (l'allégement administratif pour les entreprises et municipalités);
 - J'ai rencontré le Chef Picard de l'Assemblée des 1res Nations et le Chef Shaw de Gespeg;
 - J'ai officié à une conférence de presse nationale sur la crise de la main-d'œuvre avec les autorités de la Fédération des Chambres de commerce du Québec (FCCQ), le Conseil du Patronat (CPQ), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), le Conseil québécois du commerce au détail (CQCD), et Manufacturiers et Exportateurs du Québec;
 - J'ai aussi piloté l'événement de lancement du parcours de formation des élus;

- Quant aux autres rencontres et événements :
 - J'ai participé au 1er Colloque national sur la construction navale et l'aluminium, ici à Rivière-au-Renard et Gaspé : j'ai pu faire les mots de bienvenue, rencontrer les ministres Julien, Lamontagne, LeBouthillier et diverses entreprises du secteur maritime;
 - J'ai aussi participé à 2 conférences de presse annonçant globalement pour près de 2 millions \$ de soutien à des entreprises de pêche et à des chantiers navals de la région;
 - On a eu une rencontre de suivi sur le dossier des plages avec le MÉRN et le MELCC;
 - J'ai aussi fait une tournée de territoire, au cours de laquelle j'ai visité 42 entreprises et institutions, dont nos 2 transporteurs aériens. L'effervescence économique est palpable. On a aussi beaucoup de jeunes entrepreneurs qui contribue à ce dynamisme fulgurant.
 - J'ai aussi participé ce dimanche à la célébration du 100e anniversaire du Diocèse de Gaspé, à la Cathédrale.
 - Finalement, durant cette période, j'ai accordé 73 entrevues médiatiques.

CROISSANCE DE LA VILLE

Le bilan étant fait, place à quelques dossiers majeurs. D'abord, les principaux dossiers qui assureront la croissance de notre ville, en rafale;

- Le projet de la route entre le port de mer et le parc industriel Les Augustines avance comme prévu. On a des points à l'ordre du jour de ce soir. En gros, on est en négociation finale avec le

gouvernement sur le financement; l'arpentage et les acquisitions de propriétés sont en cours, tout comme les plans et devis définitifs; on prévoit le déboisement à l'hiver et une construction entre le dégel et l'automne 2022. Bref, aucun nouvel élément majeur et le dossier va comme prévu;

- Dossier logements. On a eu de très grosses années : 223 maisons et 70 unités de logements locatifs ces 4 dernières années. Le projet de 144 unités de logements est en préparation chez le promoteur. Il y a plusieurs autres projets en cheminement aussi. Bref, ça roule comme jamais et j'invite les promoteurs à se manifester rapidement pour profiter des incitatifs qu'on offre et pour nous aider à faire grandir Gaspé;
- Dossier garderies : j'ai rencontré le CPE Le voyage de mon enfance, qui a obtenu 111 nouvelles places. Ils sont en discussions pour des sites permanents, mais aussi des sites temporaires afin de dénouer l'enjeu le plus vite possible : c'est un dossier qu'on suit de près aussi.

CAPITALE DES PÊCHES

Maintenant, un mot sur le dossier de la Capitale des Pêches.

- Comme promis, l'équipe continue de revoir des éléments du projet pour faire baisser les coûts; on prévoit un retour en appel d'offres à l'hiver et on vise un début de construction en 2022, sous réserve évidemment du résultat des appels d'offres;
- Là aussi, on use de patience et de stratégie, et ça demeure une priorité pour nous;
- Ce soir, on va donner le go pour aller en plans et devis sur le volet multimédia;

ARÉNA DE GASPÉ

Dossier de l'aréna de Gaspé. Un simple mot pour dire qu'on n'oublie pas ce dossier-là, évidemment;

- Actuellement, la clé sera d'avoir des programmes d'aide financière des gouvernements et il n'y en a aucun actuellement pour ce genre d'infrastructures;
- Nous, on devra être prêts à déposer le projet lorsqu'un programme sera disponible;
- Entre temps, on garde l'actuel aréna en marche avec 2 kits de compresseurs usagés qui peuvent se dépanner l'un l'autre en cas de bris. On sait que dans 1, 2 ou 3 ans, le gaz réfrigérant (fréon) sera de plus en plus cher et de plus en plus difficile à obtenir, mais on ne fermera pas l'aréna le 31 décembre 2022 si jamais un nouvel aréna n'est pas bâti d'ici là...;
- Il y a des dizaines, voire des centaines d'arénas au Québec dans cette situation. Ensemble, on met de la pression pour que les gouvernements allongent du financement;
- Bref, aussitôt qu'on a accès au financement, on va foncer, D'ici là, on maintient en fonction l'actuel aréna.

BUDGET 2022

Dernier dossier de fond pour ce soir, le budget 2022 de la Ville, qui sera le 1er de l'actuelle administration;

Justement, ce sera une priorité absolue du nouveau Conseil de travailler et d'adopter ce budget dans les prochaines semaines. Pour l'heure, on vise toujours une adoption avant les Fêtes, même si on a également la latitude de retarder l'adoption en janvier;

Les discussions préliminaires avec les conseillers laissent présager qu'on sera dans la continuité, mais c'est encore trop tôt pour se compromettre dans un sens ou dans l'autre. Mais une chose est sûre, ce sera une priorité absolue dans le prochain mois.

CONCLUSION

Pour terminer, quelques félicitations :

- Au Vétéran Jacques Plourde, 97 ans, qui a fait la mise au jeu protocolaire au Centre Bell lors du Jour du Souvenir;
- À Madame Claudine Roy, décorée en octobre de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour mérite exceptionnel, en raison de l'ensemble de son œuvre pour le rayonnement de notre Gaspésie;
- À Madame Diane Bérubé, récemment primée du Prix Hommage-Aînés du Gouvernement du Québec pour son engagement soutenu et marqué dans sa communauté, notamment à l'égard des aînés;
- À Dr Yv Bonnier-Viger, finaliste pour le Prix Rayonnement du Collège des Médecins du Québec. Il se retrouve ainsi dans le top-5 des médecins d'exception au Québec; et
- Monsieur Peter Langlais, pompier forestier originaire de chez nous, honoré de la Médaille pour Acte méritoire du Gouvernement du Québec pour sa participation à la lutte contre les incendies de forêt qui ont dévasté l'Australie;

Merci et bravo à vous toutes et tous : vous faites honneur à Gaspé.

Finalement, pour les fans de hockey, juste un mot pour féliciter nos Corsaires qui occupent le 1er rang de la ligue senior.

Alors voilà, bonne fin d'automne à toutes et tous, soyez prudents!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Aucun état des revenus et dépenses n'est déposé, le tout étant reporté à une prochaine séance.

À 19h41, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis

Félicite monsieur le maire, les nouveaux conseillers et monsieur Smith, se sent entraîné par cette nouvelle équipe et leur souhaite un très bon mandat.

Les conseillers devraient prendre plus de place au sein du conseil, exercer plus de responsabilités et que chacun soit porteur de dossiers et les mettre à profit.

La question de la participation citoyenne fut abordée dans la campagne et on devrait stimuler davantage cette option et ne pas

seulement faire des sondages. Au prochain budget, au moins 100 000\$ devrait être accordé à la participation citoyenne.

La ville devrait aussi avoir un plan de développement stratégique. Voudrait que d'ici un an la population soit appelée à se prononcer sur ce dossier.

Aimerait entendre chaque conseiller sur ce qu'il compte faire d'ici 4 ans, leurs dossiers, leurs aspirations. Pas juste dire qu'ils ont participé à telle ou telle réunion. Dire pourquoi ils sont pour ou contre tel dossier et pour quelles raisons.

Maire: On apprend à s'approprier, on va avoir un lac à l'épaule au courant de l'hiver pour discuter des sujets que vous venez d'aborder. On a toujours fonctionné par quartier et non pas par dossiers compte tenu de l'ampleur du territoire.

On avait adopté un budget participatif en 2020 mais compte tenu de la pandémie, on a dû mettre le tout sur pause mais on va relancer le tout. On va se développer de nouvelles habitudes de travail.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

Remercie les électeurs du quartier 1, mettra tous les efforts tout au long du mandat, et les organismes seront contactés dans les prochaines semaines. Remercie également sa famille pour leur support. Félicite les autres conseillers pour leur élection. Ses objectifs sont publiés sur son site facebook.

Le conseiller Jean-Michel Noël :

Remercie la population pour leurs messages d'encouragements et un merci spécial à Réginald pour son aide et la transition des dossiers. Remercie tous les employés de la ville pour leur support. Le travail est déjà débuté, des organismes ont été rencontrés, des citoyens lui ont parlé de leurs projets et ce fut de belles premières rencontres. Pour ce qui de son quartier, le principal enjeu est de continuer les projets déjà mis en place, la capitale des pêches, le parc industriel, la piste cyclable, aire de jeux pour les enfants, projets pour nos aînés pour dynamiser la vie des aînés.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

Remercie les citoyens pour la confiance accordée lors du vote du 7 novembre dernier. Remercie également son conjoint, sa famille pour

leur support. Les enjeux de sécurité, participation citoyenne, plages font partie de ses objectifs et continuera à participer aux projets en cours. Énumère ses activités des dernières semaines. Invite la population à suivre sa page Facebook.

Le conseiller Réal Côté :

Félicite tous ses collègues, ce sera une formidable équipe. Remercie les citoyens du quartier 4 pour leur support. Je serai à votre écoute et fera un suivi de vos demandes et si elles sont refusées, une explication du refus sera donnée aux citoyens. Je ferai don de 50% de ma rémunération à la fondation du cancer de Gaspé et à la fondation santé Côte-de-Gaspé et ce, tel que mentionné lors de la campagne. Sera plus proactif au sein du conseil. Fait également son rapport en anglais.

Le conseiller James Keays :

Remercie les citoyens du centre-ville pour lui avoir fait confiance lors de la dernière élection. Remercie et rend hommage à la conseillère sortante Aline Perry pour son apport lors des derniers mandats. Il se fera un devoir d'être audacieux et visionnaire dans le cadre de leurs fonctions.

Le conseiller Ghislain Smith :

Remercie les électeurs du quartier 6 pour leur confiance et remercie ses anciens collègues pour tout leur travail effectué lors des dernières années. Souhaite la bienvenue à ses nouveaux collègues. La route reliant le parc industriel au port sera l'un des projets importants, le dossier des plages sera continué. D'autres projets sont publiés sur sa page Facebook.

RÉS. 21-11-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 802 025.00 \$:

- Activités financières régulières : 1 802 025.00 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 819 960.86 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 231 397.17 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 570 627.83 \$
- Activités d'investissement : 819 960.86 \$

DEMANDE DE PRIX - MANDAT D'ARPENTAGE -
LIEN ROUTIER ENTRE LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES
ET LE PORT DE SANDY-BEACH

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'usine de pales d'éoliennes de LM Wind Power afin de produire des pales de 107 mètres pour l'exportation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit construire un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach afin de faciliter le transport des dites pales pour l'exportation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé devra acquérir plusieurs parties d'immeuble (terrain) pour réaliser ce lien routier;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'arpenteurs-géomètres afin de leur confier un mandat d'arpentage pour la préparation des descriptions foncières et des opérations cadastrales (lotissements) de ces terrains à acquérir de gré à gré ou par expropriation;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux entreprises du territoire, nous avons reçu deux prix, soit :

- Joncas et Denis AGC Inc. au montant de 25 443.40 \$, incluant les taxes et les frais de publication;
- Roy, Roy & Connolly, arpenteur-géomètre-conseil Inc., au montant de 35 208.61 \$, incluant les taxes et les frais de publication;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 1055-09, modifié par le règlement 1452-21, concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé, le directeur général, avec l'accord du trésorier et du maire, à octroyer le contrat d'arpentage susdit à la firme Joncas et Denis AGC Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal ratifie le contrat d'arpentage accordé par le directeur général à la firme Joncas et Denis AGC Inc. au montant de 25 443.40 \$, incluant les taxes et les frais de publication, pour la préparation des descriptions foncières et des opérations cadastrales (lotissements) des terrains à acquérir de gré à gré ou par expropriation dans le cadre du projet de mise en place d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

ÉLECTRIQUE (FEC)
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la centrale de distribution électrique (FEC) à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT le 2^e appel d'offres publics dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres publics, la Ville a reçu trois soumissions, soit :

- RPF Ltée 1,153,950.56 \$ plus les taxes applicables
- Séguin Morris Inc. 1,484,978.39 \$ plus les taxes applicables
- Rénovation C.M. 1,584,318.69 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission s'avère conforme après l'analyse des soumissions par la firme de consultants Aecom;

CONSIDÉRANT l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Transports Canada, prévoyant l'admissibilité de cette dépense à une aide financière de 100%;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 1055-09, modifié par le règlement 1452-21, concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé, le directeur général, avec l'accord du trésorier et du maire, à octroyer le contrat de remplacement de la centrale de distribution électrique (FEC) à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à RPF Ltée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le remplacement de la centrale de distribution électrique (FEC) à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à RPF Ltée pour un montant de 1 153 950.56 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Transports Canada.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 21-11-006

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
FOURNITURE DE MATÉRIEL, MAIN-D'ŒUVRE
ET OUTILLAGE NÉCESSAIRES POUR LE REMPLACEMENT
DES CLÔTURES À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de fourniture de matériel, main-d'œuvre et outillage nécessaires pour le remplacement des clôtures à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publics dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT QU'à la suite à cet appel d'offres publics, la Ville a reçu trois soumissions, soit :

- Clôtures Veilleux Inc. 760 000.00 \$ plus les taxes applicables
- Construction Béton 4 saisons 1 299 000.00 \$ plus les taxes applicables
- Marcel Charest et Fils Inc. 1 908 000.00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission s'avère conforme;

CONSIDÉRANT l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Transports Canada, prévoyant l'admissibilité de cette dépense à une aide financière de 100%;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 1055-09, modifié par le règlement 1452-21, concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé, le directeur général, avec l'accord du trésorier et du maire, à octroyer le contrat de fourniture de matériel, main d'œuvre et outillage nécessaires pour le remplacement des clôtures à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à Clôtures Veilleux Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de matériel, la main-d'œuvre et l'outillage nécessaires pour le remplacement des clôtures à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à Clôtures Veilleux Inc. pour un montant de 760 000.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Transports Canada.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 21-11-007

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
FOURNITURE DE MATÉRIEL, MAIN-D'ŒUVRE
ET OUTILLAGE NÉCESSAIRES
POUR LA CONSTRUCTION CLÉ EN MAIN
D'UN HANGAR D'AVIATION
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ -
REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publics dûment publié sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 1^{er} septembre dernier relativement à la fourniture de matériel, main-d'œuvre et outillage nécessaires pour la construction clé en main d'un hangar d'aviation pour l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à cet appel d'offres publics, la Ville a reçu trois soumissions, soit :

- Construction LFG – Honco 3 490 000 \$ plus les taxes applicables
- Construction Béton 4 Saisons 3 998 000 \$ plus les taxes applicables
- Rénovation C.M. Inc. 4 284 200 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la plus basse soumission s'avère non conforme au devis technique;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent également l'estimation des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un second appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture de matériel, main-d'œuvre et outillage nécessaires pour la construction clé en main d'un hangar d'aviation à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé et autorise par le fait même la direction de l'aéroport à retourner en appel d'offres.

RÉS. 21-11-008

**CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE LA PISTE CYCLABLE
À RIVIÈRE-AU-RENARD, DE LA RÉFECTION
DE L'ÉMISSAIRE DU TROP-PLEIN
DU POSTE DE POMPAGE À RIVIÈRE-AU-RENARD
ET DE LA RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE
SP-8 ET SP-12 À GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé désire faire les travaux de la piste cyclable à Rivière-au-Renard, de la réfection du trop-plein du poste de pompage à Rivière-au-Renard et de la réfection des postes de pompage SP-8 et SP-12 à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire le contrôle qualitatif de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande auprès de deux fournisseurs (Englobe Corp. et GHD) les prix sont les suivants;

Piste cyclable à Rivière-au-Renard :

- Englobe Corp.: 5 130.00 \$, plus les taxes applicables

Émissaire du trop-plein de PP-5 :

- Englobe Corp. : 4 840.45 \$, plus les taxes applicables

Poste de pompages SP-8 et SP-12 :

- Englobe Corp.: 9 380.00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE Englobe Corp. a déposé des offres de services conformes avec les prix les plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le mandat du contrôle qualitatif des travaux de la piste cyclable à Rivière-au-Renard à

Englobe Corp. pour un montant de 5 130 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputable au règlement 1442-21.

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le mandat du contrôle qualitatif de la réfection de l'émissaire du trop-plein du poste de pompage à Rivière-au-Renard à Englobe Corp. pour un montant de 4 840.45 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputable au décret 495-2017 par suite des inondations de décembre 2016.

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le mandat du contrôle qualitatif de la réfection des postes de pompage SP-8 et SP-12 à Gaspé à Englobe Corp. pour un montant de 9 380 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputable au règlement 1423-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 21-11-009

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION DE RUES
ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES –
DÉFILÉ DE NOËL 2021**

CONSIDÉRANT la demande du comité Noël des enfants de Gaspé pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Reine pour la tenue de leur événement : Défilé de Noël qui aura lieu le 4 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité Noël des enfants de Gaspé a demandé la fermeture de la rue de la Reine de midi à 19h pour planifier l'installation, le défilé et le ramassage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise pour la tenue du Défilé du Père-Noël, la fermeture de la rue de la Reine de midi à 19h afin de permettre l'installation, le défilé et le ramassage lors de la journée du 4 décembre 2021.

QUE le conseil municipal demande au comité Noël des enfants de Gaspé de publiciser auprès de la population et des commerçants la fermeture et l'utilisation des rues ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales.

RÉS. 21-11-010

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS –
INITIATIVE RENDRE LES ESPACES CULTURELS SÉCURITAIRES
PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT les problématiques d'humidité et de ventilation à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'importance de corriger le tout afin d'assurer la pérennité de la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 615 088 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le fonds susdit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise la présentation du projet de correction de la problématique d'humidité et de ventilation et du contrôle d'éclairage de la salle de spectacle de Gaspé dans le cadre du Fonds du Canada pour les Espaces Culturels du Ministère du Patrimoine Canadien.

RÉS. 21-11-011

**AJOUT DE DEUX (2) LAMPES DE RUE –
QUARTIER # 6**

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout de deux (2) lampes de rue dans le secteur du 102, rue de l'Envol dans le quartier # 6;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les lampes installées seront dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour ces deux (2) lampes s'élèvent à 1 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec de deux (2) nouveaux lampadaires dans le secteur du 102, rue de l'Envol dans le quartier # 6.

QUE ce montant soit imputable au 02-340-00-644.

RÉS. 21-11-012

**PAIEMENT DE FACTURE –
FISSURES GASPÉSIE INC.**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été fait pour le scellement de fissures sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été attribué à Fissures Gaspésie Inc., en juin 2021, suite à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu divers ajustements de quantités de travail à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction des autorités de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le solde à payer est de 11 106.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du solde de Fissures Gaspésie Inc. au montant de 11 106.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au 02-320-00-625.

RÉS. 21-11-013

**PAIEMENT DE FACTURES –
LES EXCAVATIONS DUBÉ & CASSIVI INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu plus de 80 mm de pluie lors du passage de la tempête IDA les 3 et 4 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure de drainage du centre-ville de Gaspé a subi des dommages durant cette tempête;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est essentielle à la circulation routière;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des dommages engendrés par la tempête IDA, des travaux de remplacement d'une section devaient être réalisés en urgence afin d'éviter des bris à la montée de Wakeham;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été soumis auprès de la sécurité civile pour une indemnisation financière dans le cadre de l'arrêté de la ministre de la Sécurité publique AM.0080-2021;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) factures de Excavations Dubé & Cassivi Inc. sont au montant total de 85 962.74 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de Excavations Dubé & Cassivi Inc.: # 68611 au montant de 27 680.64 \$, plus les taxes applicables, # 68612 au montant de 24 846.59 \$, plus les taxes applicables et # 68613 au montant de 33 435.51 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable l'arrêté de la ministre de la Sécurité publique AM.0080-2021.

RÉS. 21-11-014

**BUDGET RÉVISÉ 2021 -
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-007 approuvant les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 1 734 909 \$;

CONSIDÉRANT le budget révisé reçu en date du 2 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2021, en date du 2 novembre 2021, prévoit un déficit d'opération de 1 887 745 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10% pour une somme équivalente à 100 480 \$;

Projet #		
01063	York	0 \$
01064	Cap-des-Rosiers	0 \$
01065	Rivière-au-Renard	0 \$
01159	York et Rivière-au-Renard	76 392 \$
01835	Villa du Bassin	4 689 \$
02004	Résidence St-Martin	3 597 \$
02797	Douglastown	5 625 \$
03117	Anse-au-Griffon	10 202 \$
02653	St-Maurice	5 995 \$
03324	Cap-aux-Os	3 270 \$
		109 770 \$

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget 2021 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec en date du 2 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par un conseiller,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé au montant de 1 887 745 \$.

QUE la participation de la municipalité au montant de 109 770 \$ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

NOTE

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 DE LA VILLE DE GASPÉ

Le directeur des Services administratifs dépose au conseil le rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020 de la Ville de Gaspé ainsi que la liste des contrats conclus de plus de 25 000 \$ en 2020.

RÉS. 21-11-015

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1157-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1157-11-03)**

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1157-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1157-11-03:

Règlement amendant le règlement de lotissement 1157-11 en :

- remplaçant l'article 2.10 OPÉRATION CADASTRALE* PROHIBÉE

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 décembre 2021, à 16h00 et que cette assemblée publique soit

accompagnée d'une consultation publique et ce, conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la tenue de l'assemblée, et la réception des commentaires durera jusqu'à la levée de l'assemblée.

RÉS. 21-11-016

**AUTORISATION DE SIGNATURE –
FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS VOLET 1 –
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ - CONVENTION RELATIVE
À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET
DE CONSTRUCTION D'UN CHALET DES SPORTS –
SECTEUR DES PLACEMENTS GASPÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-009 autorisant la Ville de Gaspé à déposer le projet de construction d'un chalet des sports dans le secteur des placements Gaspé auprès de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Côte-de-Gaspé en vertu du Fonds de soutien aux municipalités - Volet 1;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par la MRC et qu'il y a lieu de signer une convention à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière en vertu du Fonds de soutien aux municipalités - Volet 1 de la MRC de La Côte-de-Gaspé, et ce, dans le cadre de la construction d'un chalet des sports dans le secteur des placements Gaspé.

RÉS. 21-11-017

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GASPÉ
AU SEIN DE DIVERS COMITÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des représentants du conseil municipal au sein de divers comités et organismes où la Ville doit siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de divers comités de la Ville :

1. M.R.C. de La Côte-de-Gaspé : Ghislain Smith (substitut : Charlie-Maude Giroux Bossé)
2. Destination Gaspé (C.A.) : Daniel Côté, Charlie-Maude Giroux Bossé et directeur général (substitut politique : Mathieu Denis / substitut du directeur général : directeur des communications et des dossiers stratégiques)
3. Comité local de la zone industrialo-portuaire : Daniel Côté et directeur général (substituts : directeur des communications

et des dossiers stratégique et l'agent de développement et de diversification économique)

4. SADC de Gaspé : Réal Côté (substitut : Mathieu Denis)
5. Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec : Daniel Côté, le directeur général et l'agent de développement et de diversification économique
6. Centre de Création Diffusion de Gaspé (C.A.) : James Keays (substitut : Mathieu Denis)
7. Festival Musique du Bout du Monde (C.A.) : James Keays (substitut : Jean-Michel Noël)
8. Centre de ski Mont-Béchervaise (C.A.) : Réal Côté (substitut : Ghislain Smith)
9. Corporation Gaspé, Berceau du Canda (C.A.) : James Keays (substitut : directeur des communications et des dossiers stratégiques)
10. Comité consultatif du parc Forillon : Daniel Côté et Charlie-Maude Giroux Bossé
11. Comité consultatif d'urbanisme : Charlie-Maude Giroux Bossé et Ghislain Smith
12. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (C.A.) : Daniel Côté, Réal Côté et James Keays (substitut #1 Charlie-Maude Giroux Bossé, substitut #2 Ghislain Smith, substitut #3 Jean-Michel Noël et substitut #4 Mathieu Denis)
13. Comité interne des boues de fosses septiques : Daniel Côté, Mathieu Denis, Charlie-Maude Giroux Bossé, Réal Côté et Ghislain Smith
14. Comité de retraite de la Ville : Réal Côté (substitut : Jean-Michel Noël)
15. Comité de la politique familiale et de la politique Municipalité Amie des Aînés : Mathieu Denis, James Keays et Ghislain Smith (substitut : Jean-Michel Noël)
16. Comité de la politique à l'égard des personnes handicapées : James Keays et Ghislain Smith (substitut : Jean-Michel Noël)
17. Réseau Biblio GÎM (C.A.) : Charlie-Maude Giroux Bossé (substitut: Ghislain Smith)
18. Relance Fort Prével (C.A.) : Ghislain Smith
19. Table de concertation des organismes de Cap-aux-Os (C.A.) : Charlie-Maude Giroux Bossé
20. Représentant des questions familiales : James Keays

RÉS. 21-11-018

RELEVÉ ET MISE EN PLAN - 51, RUE DU BANC –
PROJET DE REVITALISATION TOURISTIQUE
DE LA CAPITALE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES MARITIMES

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation touristique de la Capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-071 autorisant l'acquisition du 51-51B, rue du Banc;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment intégrera notamment une attraction touristique visant à faire vivre aux visiteurs une expérience immersive de pêche en mer par des moyens technologiques modernes;

CONSIDÉRANT QUE pour lancer l'appel de propositions pour la "Conception et l'installation d'une expérience immersive pour le projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec" il est essentiel d'obtenir un relevé et une mise en plan de l'immeuble situé au 51-51B, rue du Banc;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires de la firme Tech-Plan Inc., au montant de 2 408 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat à la firme Tech-Plan Inc. pour la réalisation d'un relevé et de la mise en plan de l'existant du bâtiment situé au 51-51B, rue du Banc, au montant de 2 408 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition du 1^{er} novembre 2021.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1325-16.

RÉS. 21-11-019

**PAIEMENT DE FACTURE –
TRAVAUX DE RESTAURATION DE FENÊTRES
DU MANOIR LE BOUTILLIER DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-059 octroyant un contrat à l'entreprise Chic-Chocs Concept pour l'exécution des travaux de restauration des fenêtres #16, 17, 18, 21, 22 et 23 du Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat a procédé à l'acquisition de matériel auprès de Armand Dumaresq Matériaux de Construction Inc. au montant de 11.08 \$, plus les taxes applicables, de Égide Dupuis et fils Inc. au montant de 20.99 \$, plus les taxes applicables et de Élite Outils au montant de 99 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat a procédé également à l'acquisition de bois auprès de La Compagnie Robert Bury au montant de 300.39 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #13 de Chic-Chocs Concept du 11 novembre 2021 incluant les montants susdits à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des montants susdits inclus à la facture #13 de Chic-Chocs Concept du 11 novembre 2021 au montant total de 431.46 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1293-15.

RÉS. 21-11-020

**PARTICIPATION DES ÉLUS DE LA VILLE DE GASPÉ
À LA FORMATION DES NOUVELLES ÉLUES ET NOUVEAUX ÉLUS**

CONSIDÉRANT l'élection municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la formation élaborée par l'Union des municipalités du Québec pour les nouvelles élues et les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent suivre cette formation, notamment le volet en éthique et déontologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise l'inscription des élus du conseil municipal à la formation de l'UMQ pour les nouvelles élues et les nouveaux élus au montant individuel de 300 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-312.

RÉS. 21-11-021

**AUTORISATION DE SIGNATURE –
AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE (DOSSIER FAIR50931) –
PROJET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE RIVIÈRE-AU-RENARD:
CAPITALE DES PÊCHES MARITIMES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (dossier FAIR50931) intervenu le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer en partie les articles 2.6 et 3.1.3 A) du protocole susdit;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'avenant au protocole d'entente (dossier FAIR50931) entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Gaspé dans le cadre du projet de développement touristique de Rivière-au-Renard : Capitale des pêches maritimes du Québec.

RÉS. 21-11-022

**GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION –
APPEL DE PROPOSITIONS –
CONCEPTION ET INSTALLATION
D'UNE EXPÉRIENCE IMMERSIVE**

POUR LE PROJET DE
CAPITALE DES PÊCHES MARITIMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il est possible dans le cadre d'un appel d'offres de mettre en place un système facultatif de pondération, lequel permet d'analyser les soumissions en fonction d'un processus en vertu duquel, chaque soumission obtient un nombre de points basé, outre le prix, notamment sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les services d'entretien et sur l'expérience du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans le cadre de l'appel d'offres pour la conception et l'installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec, de mettre en place un tel système facultatif de pondération;

CONSIDÉRANT QU'un projet pour la définition des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection a été déposé au Conseil pour étude et approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la définition des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation pour la conception et l'installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec.

QUE ces critères et la grille en question soient utilisés pour l'appel d'offres pour la conception et l'installation d'une expérience immersive pour le projet de Capitale des pêches maritimes du Québec.

RÉS. 21-11-023

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES POUR MENER À BIEN
L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE NÉCESSAIRE
À LA CONCEPTION D'UN LIEN ROUTIER
ENTRE LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES
ET LE PORT DE SANDY-BEACH

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-007 octroyant le mandat d'étude géotechnique pour la finalisation des plans et devis pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach à la firme Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater un arpenteur pour faire l'implantation de la ligne de centre, de mandater une pelle mécanique pour faire les tranchées nécessaires à l'étude géotechnique et au déboisement d'une portion les plus abruptes et d'ajouter des mobilisations supplémentaires pour la machinerie faisant le déboisement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait appel :

- au service d'arpenteur des Entreprises Allen Dumaresq;
- au service d'Excavation Fitzpatrick pour faire les tranchées pour l'étude géotechnique;
- au Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule pour la pelle mécanique pour la portion les plus abruptes et pour les mobilisations supplémentaires.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture des Entreprises Allen Dumaresq au montant de 7 070.00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture d'Excavation Fitzpatrick au montant de 5 597.50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture du Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule au montant de 4 091.25 \$, plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise le paiement des factures susdites pour les travaux complémentaires afin de mener à bien l'étude géotechnique nécessaire à la finalisation des plans et devis pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach au montant total de 16 758.75 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

RÉS. 21-11-024

**DEMANDES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS
AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transport du Québec a mis en place un programme de subventions au transport adapté qui est entré en vigueur le 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme le TAC de la Côte-de-Gaspé Inc. est admissible à déposer une demande;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande l'adoption par l'organisme admissible (Ville de Gaspé) de différents éléments en lien avec cette demande;

CONSIDÉRANT que le TAC Côte-de-Gaspé Inc. nous a soumis des statistiques de transport des personnes handicapées pour l'année 2020 et des prévisions pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année 2020 ainsi que le nombre de déplacements prévus pour l'année en 2021 conformément au niveau de service établi transmis par l'organisme TAC de la Côte-de-Gaspé Inc.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer le document « Calcul de la part des surplus attribuables au MTQ de 2002 à 2020 » tel que soumis par le ministère.

RÉS. 21-11-025

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UNE TITULAIRE
AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
ET PRÉPOSÉE À L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'une titulaire au poste de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'urbanisme soit, madame Lorie Mainville, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement madame Lorie Mainville dans sa fonction de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'urbanisme à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

RÉS. 21-11-026

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL
DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER
ET OPÉRATEUR À L'AÉROPORT**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT qu'une personne syndiquée a postulé sur ce poste et que la personne salariée possède les qualifications nécessaires pour obtenir le poste et qu'elle a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel à monsieur Danny Mercier-Dubé, et ce, rétroactivement au 11 octobre 2021.

QUE la période d'adaptation à ce poste s'est déroulée du 11 octobre au 6 novembre 2021.

QUE les conditions salariales soient selon la classe 6 et à l'échelon où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (50%) et 02-371-10-141 (50%).

RÉS. 21-11-027

**ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL D'ANIMATRICE
AUX BIBLIOTHÈQUES ET À LA CULTURE**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QU'une personne salariée syndiquée a postulé sur ce poste et que la personne salariée possède les qualifications nécessaires pour obtenir ce poste et qu'elle a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel à madame Anne-Sophie Boudreau, et ce, en date du 22 novembre 2021.

QUE la période d'essai débute le 22 novembre 2021, et ce, pour la durée prévue dans la convention collective CSN en vigueur.

QUE les conditions salariales soient selon la classe 8 et à l'échelle où la personne salariée est rendue de l'échelle salariale des cols blancs de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-702-30-141 (80%), 02-702-50-141 (10%) et 02-702-51-141 (10%).

RÉS. 21-11-028

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE
SOUDEUR-MONTEUR**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel interne (convention CSN) et le processus d'affichage externe pour un poste de remplacement temporaire comme soudeur-monteur;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Josélito Côté au poste de remplacement temporaire de soudeur-monteur, et ce, en date du 29 novembre 2021 pour une durée indéterminée dû au remplacement de la personne temporairement absente.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 7, échelon 3, de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (40%), 02-330-00-141 (30%), 02-413-00-141 (15%) et 02-415-00-141 (15%).

RÉS. 21-11-029

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 909 100 \$
ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 909 100 \$
POUR LA RÉALISATION
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES POMMIERS**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant une dépense d'une somme de 909 100 \$ et un emprunt d'une somme de 909 100 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue des Pommiers et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de réaliser les travaux de réfection de la rue des Pommiers. Aux fins de pourvoir aux dépenses engagées par cet emprunt, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 909 100 \$ sur une période de vingt (20) ans. Pour ce faire, il sera prélevé, annuellement pendant vingt (20) ans, sur chacun des immeubles de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant une dépense d'une somme de 909 100 \$ et un emprunt d'une somme de 909 100 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la rue des Pommiers et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 21-11-030

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'INSTAURATION
D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC
VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC
POUR LA ZONE M-408**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet accèslogis Québec pour la zone M-408 et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de permettre à l'organisme « Office municipal d'habitation de Gaspé », dans le cadre de son projet de construction de 12 unités de logements à Petit-Cap, de bénéficier d'une bonification du projet AccèsLogis ACL-00850 dans le cadre du programme Rénovation Québec, en instaurant un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec pour la zone M-408.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par la Ville dans le cadre du présent programme ne peut dépasser 127 035 \$, lequel sera versé sous forme de crédit de taxes foncières sur une période de dix (10) ans.

Suivant cette présentation, le conseiller Mathieu Denis donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'instauration d'un programme rénovation Québec visant la bonification d'un projet accèslogis Québec pour la zone M-408 et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20h44, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 21-11-031

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h45 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière